

C'est la raison pour laquelle je suis fier d'appuyer la résolution de mon collègue. J'estime que si on mettait à leur disposition ces installations frigorifiques et d'autres installations, les pêcheurs se sentiraient encouragés à se tourner vers d'autres espèces de poissons. J'ai à l'esprit plusieurs espèces de poissons qu'on trouve dans les eaux au large des côtes de ma circonscription, mais qui constituent une ressource insuffisamment exploitée faute d'installations adéquates et en raison de l'insuffisance des moyens dont disposent les pêcheurs pour s'intéresser activement à cet aspect de l'industrie de la pêche.

De toute évidence, d'autres installations font également défaut. Je me rends bien compte que la motion concerne avant tout les installations frigorifiques, mais d'autres installations font aussi cruellement défaut. Je songe ici à des installations telles que les moyens de halage pour les bateaux de pêche, les cales destinées à faciliter aux pêcheurs la tâche de sortir leurs bateaux de l'eau quand la mer est mauvaise, les brise-lames, les quais, les appareils de levage mécanique sur les quais, les installations portuaires, les dragues, les installations frigorifiques et des hangars supplémentaires pour abriter les appâts. Ces installations, qui font cruellement défaut sur le littoral atlantique et à Terre-Neuve, permettraient aux pêcheurs d'exercer leur métier et d'augmenter leur revenu qui, dans bien des cas, se situe en deçà du seuil de la pauvreté.

Je n'en dirai pas davantage, car je sais que d'autres députés qui aimeraient participer au débat et que la Chambre voudra certainement se prononcer sur cette résolution avant l'ajournement de la séance. J'exhorte donc vivement la Chambre à approuver la résolution qu'a proposée mon collègue, et qui est si importante pour un grand nombre de Canadiens qui se démènent actuellement pour continuer à gagner leur vie, et que, pour le moment, le peu d'aide fournie par le gouvernement fédéral n'encourage pas beaucoup à rester dans l'industrie de la pêche.

[Français]

M. Albert Béchard (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je tiens d'abord à remercier l'honorable député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall) d'avoir donné l'occasion aux députés, cet après-midi, de traiter d'un sujet qui présente un intérêt primordial pour les Canadiens qui vivent de la pêche. Des occasions semblables nous sont offertes lors du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône et sur le budget.

On aura facilement constaté, monsieur l'Orateur, qu'un tel débat peut m'intéresser au plus haut point, vu la composition démographique de ma circonscription et son site géographique. Les citoyens de Bonaventure, en effet,—qui inclut depuis 1968 les Îles-de-la-Madeleine—comptent beaucoup sur la pêche pour leur subsistance. En toute honnêteté, je dois cependant dire que la partie de ma circonscription la plus intimement liée à cette industrie est celle des Îles-de-la-Madeleine. C'est pourquoi mes remarques, bien que m'étant dictées partiellement par ce que j'appellerai la partie continentale de Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine, porteront surtout sur l'importance que représentent les installations portuaires, les entrepôts pour le poisson, les usines à glace, etc., pour la population des Îles-de-la-Madeleine.

• (4.10 p.m.)

Je crois important de signaler que la juridiction dans le domaine des pêcheries de la province de Québec est partagée entre les deux paliers de gouvernement, mais une

[M. Carter.]

foule de décisions administratives et autres sont prises par les autorités du Québec sans que le gouvernement fédéral n'y ait rien à voir. Toutefois, la coopération entre les deux niveaux de gouvernement a toujours été à ma connaissance franche et continue. Il demeure cependant que le gouvernement canadien accomplit une besogne positive et bénéfique pour les pêcheurs du Québec. Il le fait d'ailleurs avec beaucoup de succès et davantage pour ceux qui tirent leur subsistance de ce métier, sur la mer, à l'usine et dans le commerce.

Les députés, notamment ceux du Québec, se souviennent qu'au début des années 1960, dans le cadre de l'ARDA, qui a été adoptée par le Parlement canadien, une étude économique, financée en vertu d'un programme fédéral-provincial, a été entreprise par le gouvernement du Québec dans la région-pilote du Bas Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine.

L'organisme chargé de cette étude était le Bureau d'aménagement de l'Est du Québec, connu sous le sigle BAEQ. L'étude poursuivie par le BAEQ avait pour but de connaître les possibilités économiques de la région-pilote dans les secteurs industriel, agricole, des pêcheries, culturel, etc., afin de relever la situation économique de cette région et, par ricochet, assurer un mieux-être à la population de cette région où l'économie progressait à un rythme beaucoup plus lent que n'importe où ailleurs au Québec et au Canada.

À la suite de cette étude prolongée et dispendieuse, un volumineux rapport fut présenté en 1966 par le groupe d'étude du BAEQ aux deux gouvernements, notamment à celui qui l'avait établi, c'est-à-dire le gouvernement du Québec. Le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral donnèrent suite à ce rapport en signant, au mois de mai 1968, une entente relative au développement de la région-pilote en vertu de laquelle on mettait à la disposition de cette région une somme de 268 millions de dollars, dont 212 millions provenaient du gouvernement fédéral.

Tout le monde connaît les difficultés auxquelles nous nous sommes heurtés dans la mise en application de ce programme qui, entre autres, prévoyait, dans bien des secteurs, la centralisation des efforts afin, disait-on, d'assurer plus d'efficacité, une meilleure organisation et une plus grande production, de même qu'un meilleur revenu à ceux qui évoluent dans les divers secteurs de l'industrie de la région-pilote.

Personnellement, je suis d'accord sur cette conception émanant du rapport du BAEQ. En effet, monsieur l'Orateur, une telle politique, bien appliquée, ne peut que bénéficier aux premiers intéressés et, dans le cas qui nous préoccupe, au pêcheur.

Il est évident que les gouvernements ne peuvent exécuter plus que ce que leur permet le budget voté par le Parlement. Or, avec le grand nombre de quais et de ports de mer qui existaient autrefois,—et cela se comprenait très bien, vu les moyens de transport à la disposition des pêcheurs,—il fallait que le gouvernement, à même son budget prévu pour l'année, effectue des réparations ou des améliorations à maints endroits, s'il voulait que ces installations portuaires continuent à servir les pêcheurs. Mais à cause de ce saupoudrage des deniers publics, ici et là, il arriva que le pêcheur ne pouvait jouir d'aucune installation adéquate par rapport à ses besoins.

C'est pourquoi aujourd'hui, étant donné les nouveaux modes de transport, il est normal qu'on veuille centraliser ces installations portuaires, afin de procurer aux pêcheurs des quais et des rampes de pêche adaptés à leurs